



Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0,50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

✉ : s3lim@snes.edu
www.limoges.snes.edu

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0413 S 07785

P1 : Édito

P2 : Une réforme en
trompe l'œil : nos métiers
dénaturés

P3 : Classe de 2^{de}
Des moyens constants?

P4 : Moins d'heures, moins
de postes mais plus d'élèves
dans les classes

P5 : Diversification?

P6 : Réactions syndicales
Lourds tributs disciplinaires

RÉFORMES DU LYCÉE ET DES EPLE (collèges et lycées) : NON, PAS ÇA !

Améliorer nos conditions de travail, nos conditions d'emploi, nos salaires, améliorer les conditions d'enseignement (les effectifs, l'organisation des enseignements, l'offre de formation, les contenus...) ramène invariablement au budget et au nombre de postes.

Au moment où la suppression de 16 000 emplois venait en discussion au Parlement, notre appel à la grève le 24 novembre relevait donc de l'exercice de la responsabilité syndicale. Ne rien faire, alors que tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont au cœur du budget, aurait relevé de l'irresponsabilité et d'un aveu de faiblesse.

Nous revenons dans ce bulletin sur l'une des questions majeures de la période - l'avenir du lycée et donc plus généralement celui de l'ensemble du second degré -, en ne perdant pas de vue combien cette question est articulée avec les choix budgétaires gouvernementaux. L'annonce de 16 000 suppressions à la rentrée 2010 s'inscrit en effet dans la perspective d'y ajouter 20 000 suppressions en 2011, 20 000 en 2012. Et il faudrait être frappé de cécité pour ne pas voir que les lycées généraux et technologiques constituent les gisements principaux de ces suppressions escomptées.

Et c'est bien comme cela qu'il convient de lire la stratégie du nouveau ministre de l'Éducation nationale. Car derrière l'habileté de la communication, la « réforme CHATEL » est une formidable machine à broyer de l'emploi, quand elle est aussi une formidable machine à dénaturer notre métier, à contourner nos garanties et les principes fondateurs du service public.

Gestion locale d'un tiers des horaires, réduction des horaires disciplinaires, tronc commun en première..., **la réforme du lycée présentée par Luc Chatel est idéologique et dangereuse. La tentative de passage en force sur les décrets EPLE, visant à donner au chef d'établissement des pouvoirs exorbitants en matière pédagogique, est de la même veine.**

La gravité de la situation nous conduit à faire le choix, comme avant le 24, de diffuser une information abondante, en direction du plus grand nombre. Certes, le SNES(FSU) est là dans son rôle d'organisation syndicale majoritaire, mais l'exercice a des limites : celle des moyens que nous procurent les seules adhésions, celle aussi du temps militant.

Nous ne pourrons être forts que, fortement syndiqués, fortement mobilisés. Et cela ne dépend que de vous.

Construisons ensemble les suites du 24 dans les établissements et nationalement, **sachons refuser ce que l'on tente de nous imposer.**

RÉFORME EN COURS : UN HABILLAGE QUI CACHE LES MAUVAIS COUPS

Le gouvernement a mis à profit l'année qui vient de s'écouler depuis le report de la réforme DARCOS des lycées le 15 décembre 2008 pour finaliser ses projets en peaufinant un habillage de cette réforme susceptible de séduire lycéens, parents, voire enseignants.

La méthode ?

- Mettre en avant les principales demandes des lycéens et de leurs familles (diversification, rééquilibrage des séries, réorientation, soutien), et faire croire que la réforme proposée y répond, alors qu'elle fait le contraire...
- Choisir une présentation qui tranquillise aussi sur la question des moyens, tout en construisant un projet permettant les suppressions massives d'emplois exigées par Bercy.
- Et enfin, un dernier tour de cartes : remettre sur la table, par surprise, d'anciens projets destinés à renforcer les pouvoirs locaux et à remodeler nos métiers, tant en collège qu'en lycée.

VERS UN MÉTIER TRÈS ENCADRÉ, CONTRÔLÉ ET DÉNATURÉ

Nouvelle provocation du ministre qui réactive le CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le projet de réforme du lycée sera présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 décembre. Mais il cache de fait une autre réforme, plus globale, celle de l'organisation des collèges et lycées : dans les documents préparatoires à cette instance viennent de s'ajouter de façon impromptue un certain nombre de modifications sur les décrets concernant les EPLE. Leur contenu constitue une véritable provocation, leur analyse montrant clairement que l'objectif visé est celui d'une réforme du second degré par le renforcement des pouvoirs locaux et académiques. Les incidences sur nos métiers seraient lourdes.

Le rôle du **conseil pédagogique** serait considérablement élargi. Il se prononcerait sur « la notation et l'évaluation des activités scolaires », ce qui veut dire qu'il contrôlerait les modalités d'évaluation des élèves par les enseignants. **C'est la remise en cause de notre liberté pédagogique. Mais c'est aussi la porte ouverte à l'instauration par le chef d'établissement d'une évaluation pédagogique des enseignants eux-mêmes.**

Les membres du conseil pédagogique seraient désignés par le chef d'établissement sans même aucune référence au choix des équipes pédagogiques.

Le Conseil d'administration du lycée que ce soit sur la structure de l'établissement ou la DGH (dotation horaire globale) ne se prononcerait que sur les propositions faites par le chef d'établissement. Dans le cas où le CA rejetterait la seconde proposition relative à l'emploi en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé, le chef d'établissement en arrêterait lui-même la répartition ! Cela concerne le choix des dédoublements. En clair, qu'on soit d'accord ou pas, c'est le chef d'établissement qui déciderait...

Ce projet de réforme va donc bien au-delà du renforcement de l'autonomie des établissements. **C'est bien du renforcement du pouvoir du chef d'établissement (en particulier dans le domaine de la pédagogie) qu'il s'agit, avec le risque majeur de faire du conseil pédagogique une hiérarchie pédagogique intermédiaire interne à l'établissement.**

Des tâches nouvelles pour les profs dans le projet de réforme

L'**accompagnement éducatif** prendrait la forme « d'activités de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation », les modalités étant proposées par le conseil pédagogique et décidées en CA.

Comment ne pas voir que la mise en place de cet accompagnement, décroché des enseignements disciplinaires, peut induire un changement considérable de notre métier ? Notamment au travers d'un transfert des missions des conseillers d'orientation psychologues (dont le nom n'est même pas cité dans le projet de réforme) vers les enseignants.

Le **tutorat** relève de la même intention d'éviction des COPSYS des établissements scolaires.

Tout est en place pour que des mesures semblables gagnent les collèges.

Les stages de remise à niveau ou stages passerelles seraient organisés pendant l'année et pendant les vacances. Une tâche nouvelle pour les enseignants, qui ne serait pas intégrée au service, mais s'y ajouterait. Certes, ils s'effectueraient sur la base du volontariat des enseignants, mais on voit d'ici les tensions que cette disposition pourrait générer dans les établissements entre chef d'établissement, professeurs, parents.

Là encore, les collègues ne sont pas à l'abri...

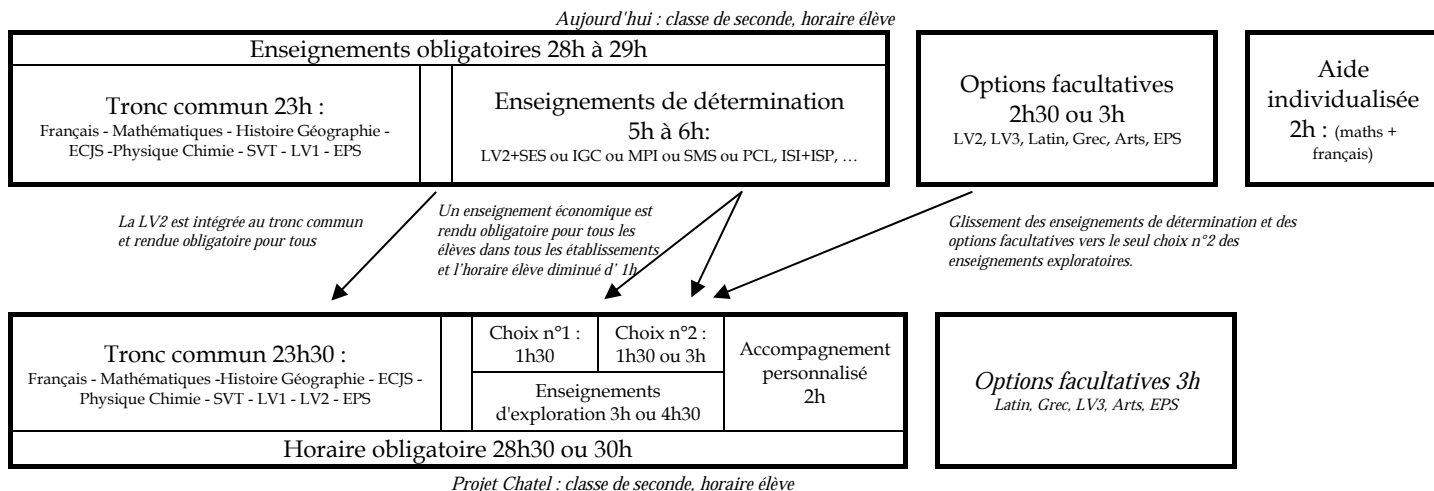
LA RÉFORME NOUS PROMET UN AGENDA CHARGÉ :

Réunions du conseil pédagogique, **réunions** des équipes pédagogiques pour les préparer, accompagnement éducatif, **réunions** bilans de cet accompagnement, tutorat, stages passerelles, plus de classes vu les réductions d'horaires, donc plus de conseils, plus d'élèves, et... moins de premières chaires (vu le tronc commun), moins de temps, **moins de LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE**.

On est aux antipodes de la revalorisation promise !

PROJET D'ORGANISATION DE LA CLASSE DE SECONDE, RENTRÉE 2010

Nous présentons ici la grille horaire de la classe de seconde (qui devrait être mise en place à la rentrée 2010) et sa comparaison avec la grille actuelle. Vous trouverez sur le site du Snes les grilles des classes de première et terminale : www.snes.edu, réforme du lycée.



Projet Chatel, classe de seconde, horaire élève				
Tronc commun	Enseignements d'exploration obligatoires			Options facultatives 3h
	Choix n°1 1h30 obligatoire parmi	Choix n°2 1h30 (sauf indication) 1 parmi		
Français 4h Mathématiques 4h Histoire Géographie 3h ECJS 0h30 Physique Chimie 3h SVT 1h30 LV1 + LV2 5h30(*) (*) (enveloppe globalisée) EPS 2h	. SES . Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	. SES (si ≠ choix n°1) . Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (si ≠ choix n°1) . Santé et social . Biotechnologies . Sciences et laboratoire . Littérature et société . Sciences de l'ingénieur . Méthodes et pratiques scientifiques . Création et innovation technologiques . Création et activités artistiques	De façon dérogatoire : Les élèves choisissant un enseignement exploratoire dans les champs technologiques pourront en choisir un troisième (1h30) dans ce même champ.(*)	. Latin . Grec . LV3 . Arts . EPS
Accompagnement personnalisé 2h		. Latin 3h . Grec 3h . LV3 3h		

(*) Un élève se destinant à un bac STI aujourd'hui suivait le plus souvent deux enseignements technologiques à 3h. Dans le projet Chatel, il suivrait au mieux 3h d'enseignements technologiques et devra suivre un enseignement de SES et de LV2.

MOYENS CONSTANTS : LA GRANDE ILLUSION

LES MARGES :

Abandon au local de la gestion de la pénurie

Quel est le sens de la proposition de globaliser la dotation horaire par division qui serait consacrée au travail en groupes ? Il s'agit dans un premier temps de donner l'illusion que la promesse présidentielle du maintien des moyens serait tenue. Il s'agit ensuite de renvoyer au local le choix de la répartition de cette enveloppe (ah ! la concurrence des disciplines, quel moteur pour stimuler les équipes !).

Mais ce serait faire preuve de courte vue que de ne pas mesurer la volatilité de ces marges. Les plus anciens d'entre nous savent ce que sont devenues au fil du temps, les heures globalisées d'approfondissement et de soutien en collège, les heures complémentaires par division, les marges de manœuvre : disparues ou voisines de zéro.

Ce n'est pas pour rien qu'à peine annoncée à hauteur de 10h30 en 2^{de}, la dotation pour les activités à « effectifs restreints » est déjà menacée. Un article présenté au CSE du 10 décembre précise : en « moyenne » seulement, le montant exact étant fixé par le recteur, « modulé en fonction des

spécificités pédagogiques de l'établissement ».

Il n'est pas utile de revenir ici sur le volume de la DGH de chaque établissement, dépendant des moyens de l'académie, eux-mêmes dépendants du budget. 16 000 emplois de moins en 2010, 20 000 en 2011, 20 000 en 2012 : la fonte des heures pour le travail en groupes a déjà commencé...

Il est par contre utile de s'attarder sur la nature du financement de cette enveloppe. En heures sup ? en heures postes ? L'inflation des premières est connue. Tout comme leur volatilité. Le nombre des heures postes diminue dès lors que le nombre d'emplois inscrits au budget diminue. Alors demain, la porte est ouverte au chantage « dédoublements contre heures sup », au marchandage interne à l'établissement sur la répartition entre disciplines de cette dotation, au choix du ou des postes à supprimer.

Les marges globalisées apparaissent pour ce qu'elles sont : un outil de gestion de la pénurie par le local, un outil redoutable.

Niveau seconde

La comparaison (aujourd'hui/demain) des grilles horaires/élèves de la 2^{de} générale et technologique peut procurer une impression de « neutralité » en terme d'impact de la réforme sur l'évolution des moyens globaux alloués à ce niveau d'enseignement.

Ce serait toutefois aller un peu vite que d'en rester à ce constat. Quelques réserves s'imposent en effet :

1. Les enseignements du tronc commun (incluant désormais la LV2) perdent deux heures (-0,5 h en français ; -0,5 h en H-G ; -0,5 h en Sc physiques et -0,5 h en SVT).

La coloration disciplinaire de l'aide individualisée, 1h année dans le service de l'enseignant de mathématiques et 1 h dans celui de français, disparaît.

Au bout du compte, même dans l'hypothèse de dédoublements conservés, les effets de tels reculs pourraient être redoutables pour ces disciplines. Exemples : l'horaire prof passant de 6 h en français à 4,5 h peut engendrer la suppression d'un poste pour une structure de 10 classes ; ou la charge d'une classe de plus qu'aujourd'hui (à 3 h) dans un service comprenant deux 2^{des}.

2. L'« accompagnement personnalisé » de 2 h pour l'élève, inscrit à son emploi du temps, n'est pas doublé de la garantie d'une coloration disciplinaire à l'année de ces 2 heures. Soutien, approfondissement, élaboration du projet d'orientation, pourraient recouvrir des périodes infra annuelles voire ponctuelles relevant pour leur financement du recours aux HSE. D'où de nouveaux reculs des besoins disciplinaires identifiés à l'année.
3. Les enseignements d'exploration ? Les horaires comme les intitulés de ces enseignements montrent qu'ils sont construits et conçus comme des enseignements « donnés à voir » plutôt que sur des savoirs. Si les SES paieront la note de ce statut (-1h), d'autres scénarios possibles se dessinent, où le choix des élèves, résignés à ne plus prendre d'option, induira de facto des réductions d'horaires disciplinaires. C'est le cas notamment dans les enseignements technologiques

Niveau première

En première générale, le français (4h), les langues vivantes (4h30 pour LV₁ + LV₂), l'EPS (2h), l'histoire géographie (4h) et l'ECJS (0h30) formeraient des enseignements communs à toutes les séries. L'argument avancé « permettre le changement d'orientation des élèves en cours ou en fin d'année » ne tient pas la route.

L'objectif ministériel est d'un autre ordre : permettre des regroupements en barrettes toutes sections confondues sur ce bloc de disciplines, construire les classes sur ce bloc et non plus en fonction de la série (S, ES ou L). Moins d'heures de cours, mais aussi moins d'heures de première chaire (classes parallèles) à financer : voilà la face cachée du « tronc commun » !

Un tel gisement est promis à un bel avenir si on laisse faire.

EFFECTIFS PAR CLASSE

La question du nombre d'élèves par classe est à nos yeux incontournable et inséparable de toute volonté de réforme. L'exploit de N. SARKOZY et de L. CHATEL n'est pas d'avoir écarté cette piste*, peu compatible avec le dogme des suppressions d'emplois publics, mais d'avoir convaincu le camp des « pseudo réformistes » de ne pas en faire une piste prioritaire.

Comme si la question ne se posait pas. Comme si les 40 000 postes supprimés depuis 2007 n'avaient pas eu d'effets dévastateurs. Comme si enseigner en 2^{de} dans des classes hétérogènes de près ou plus de 35 élèves ne constituait pas la première hypothèque à lever pour espérer des progrès.

En lieu et place d'un abaissement significatif du nombre d'élèves en 2^{de}, non seulement CHATEL propose le statu quo à ce niveau, mais il étend le modèle au niveau 1^{ère}, par regroupement des élèves sur 60% des enseignements en « tronc commun ». (français, histoire géographie, ECJS, LV1+LV2, EPS). Et tout cela accompagné d'un lourd silence sur les effectifs de classe... Insupportable.

* Abaisser les effectifs de classe à 25/30 a un coût. Il est estimé à 1,4 milliards d'euros, soit la moitié du cadeau fiscal accordé aux restaurateurs. Si l'idée de partager le « gâteau » en deux avec ces derniers venait à nos gouvernants, nous aurions considérablement avancé.

Luc Chatel a présenté certaines de ses mesures (enseignements d'exploration en seconde, tronc commun en première, stages passerelles et accompagnement personnalisé) comme des facteurs favorables à une meilleure diversification assortie de possibilités de réorientations. Qu'en est-il ?

Les **enseignements d'exploration** seraient censés « favoriser la découverte de nouvelles disciplines ».

En fait leur **horaire, réduit de moitié** par rapport aux actuels enseignements de détermination, dénature complètement les disciplines concernées. Un tel saupoudrage horaire ne peut permettre de les rendre attractives, de les valoriser et les élèves n'auront pas le temps de s'y « installer » surtout les lycéens les plus fragiles.

Les SES, les enseignements artistiques et les enseignements technologiques vont perdre de leur sens. Comment croire dans ces conditions, que le ministre a la volonté d'une « pré orientation » équilibrée vers les différentes voies ?

Quant au « **choix** » des enseignements d'exploration que pourront faire les lycéens, il risque d'être **restreint** : le premier est obligatoirement consacré aux sciences économiques et sociales ou à l'économie, le deuxième sera dépendant de la palette offerte dans l'établissement : les enseignements qui figurent dans le document ministériel ne seront pas tous offerts dans tous les lycées !!

Il est à parier aussi que l'ajout d'une discipline dans l'emploi du temps (la LV2 passant dans le tronc commun) ne dissuade bon nombre d'élèves de suivre une option.

Le tronc commun en classe de première devrait permettre une « orientation plus ouverte » et un « **rééquilibrage des séries** ».

Dans les faits, la « réversibilité » ne pourrait pas se faire dans tous les sens, vu l'absence des maths dans le tronc commun !

Par mesure de précaution, de nombreuses familles vont privilégier la voie S (au demeurant seule voie où les élèves

pourraient choisir 3 options en terminale).

Le tronc commun devait contribuer à rééquilibrer les séries. Il introduit des déséquilibres supplémentaires !

Comment ne pas voir que son principal intérêt est de regrouper les élèves et de réaliser ainsi de substantielles économies ? Est-ce la meilleure façon de diversifier l'enseignement tant en terme de contenus que de pratiques ?

Des stages « passerelles » seraient mis en place « pour permettre des corrections de trajectoire en première ».

De qui se moque-t-on ?

Des élèves surtout, qu'on **leurre** en leur faisant miroiter l'idée qu'un stage pendant les vacances pourrait permettre de rattraper des enseignements ayant eu lieu sur plusieurs mois ? qu'ils pourraient bénéficier d'un tel stage à la demande dans leur établissement ?

Faut-il rappeler que les « modules de rattrapage » inscrits dans la réglementation actuelle en début de classe de première sont restés lettre morte ? que les passerelles que constituaient les premières d'adaptation ont maintenant disparu ?

Quelle réorientation envisager de l'enseignement général vers le technologique et vice versa alors qu'on ne sait toujours pas ce que le ministère envisage pour la voie technologique ?

L'accompagnement personnalisé offrirait « un temps d'enseignement différent, avec des pratiques renouvelées ».

Cet affichage auquel les élèves semblent sensibles a un prix : la suppression de l'aide individualisée en seconde...

Ajoutée à la diminution du nombre d'heures de cours, cette suppression ne va guère servir les élèves en difficultés. L'accompagnement éducatif, qui devra englober les tâches d'orientation ne va pas permettre la remise à niveau disciplinaire dont ils auraient besoin. La diversification des pratiques cache en fait un **transfert des missions d'orientation des Copsy sur les enseignants !**

LA RÉFORME DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE ne serait annoncée qu'en avril 2010 pour une mise en oeuvre à la rentrée 2011.

Mais **les conseillers du ministre mettent en avant le projet de l'inspection générale de STI qui consiste à regrouper l'ensemble des spécialités en une seule pour ce qui est du « domaine » industriel.** La spécialité « Arts appliqués » devrait être maintenue. Rien n'est dit sur l'avenir des séries technologiques de laboratoire. S'il en était ainsi, **le ministre sacrifierait une voie** qui a été et qui reste, malgré un besoin de réactualisation, un formidable levier de diversification et de démocratisation de l'enseignement.

Si l'accrochage des séries technologiques semble théoriquement mieux assuré dans la dernière version de la réforme avec la possibilité d'un troisième enseignement d'exploration; il n'en reste pas moins que ces enseignements voient leurs horaires réduits de moitié et que les élèves les plus fragiles ne pourraient qu'hésiter à s'engager dans trois enseignements d'exploration !

ILS ONT DIT

SE(UNSA) :

"Alors que Luc Chatel vient de rendre ses arbitrages sur le futur lycée, le SE-UNSA est partagé entre satisfaction et inquiétude. Satisfaction de voir affirmée l'importance de l'exploration en seconde, de la formation commune en première, de la préparation aux études supérieures en terminale. Satisfaction également à l'égard de la généralisation d'un accompagnement personnalisé tout au long du parcours au lycée. Satisfaction enfin de voir effectivement tenus les engagements du ministre de maintenir dans les grilles les volumes horaires actuels.

Alors que prend forme un projet progressiste pour le lycée, dans lequel les professeurs devront exercer de nouvelles missions (accompagnement, tutorat, aide à l'orientation...), la formation des futurs enseignants, quasi exclusivement disci-

plinaire, est en total décalage.

Pour le SE-UNSA, cette contradiction fondamentale risque de compromettre l'appropriation de la réforme par les acteurs du lycée." *Paris, le 19 novembre 2009, Christian CHEVALIER Secrétaire Général*

SNPDEN(UNSA) :

"le SNPDEN relève avec satisfaction que le choix semble enfin avoir été fait, comme il le demandait, de s'appuyer sur la responsabilité des établissements et sur la confiance dans leurs directions pour réussir une réforme.

Les « marges de manœuvre » annoncées (environ dix heures par classe en seconde) **peuvent permettre aux personnels de direction d'assurer un pilotage pédagogique digne de ce nom** et de se recentrer sur leur véritable métier. L'expérience de la réforme de la voie

professionnelle nous rappelle cependant que la vigilance devra rester de mise à toutes les étapes pour que ces « marges de manœuvre » ne soient pas confisquées par les autorités académiques ou accaparées par divers lobbys." *La lettre de Direction n°38, 9 novembre.*

SGEN(CFDT) :

"Les enseignements d'exploration en seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en première, le tutorat possible, **l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée. Mais ces mesures ne remettent en cause ni la hiérarchie des filières, ni le pilotage par un examen terminal de plus en plus désuet.**" *Communiqué de presse, 22/11/2009*

LOURD TRIBUT DES DISCIPLINES À LA RÉFORME

Toutes les disciplines paient la réforme des lycées, et en particulier celles qui sont enfermées en Seconde dans les enseignements dits « d'exploration » (SES, enseignements technologiques, enseignements artistiques..) réduits à 1 h 30 hebdomadaire, soit une diminution de moitié de l'horaire actuel. Dans le même temps, aucune discipline n'est épargnée par la déclinaison ministérielle de l'autonomie et la globalisation des heures professeurs dévolues aux dédoublements, accompagnement et autres TP. **Aucune discipline n'est assurée de pouvoir bénéficier de temps en groupes à l'issue de l'inévitable « marchandage » interne à l'établissement pour la répartition de ces heures.** Le ministère envisage ainsi de définir les nouveaux programmes dans les sciences expérimentales sans préciser la part consacrée aux TP. Une telle approche marque bien le peu de cas que le ministère fait des contenus d'enseignements et des pratiques, son seul souci étant l'économie budgétaire et le désengagement de l'Etat.

On retrouve cette démarche dans la mise en place d'un ensemble d'enseignements communs en classe de Première. La décision de considérer que leur contribution à la culture commune s'arrêterait en Première pour l'histoire et géographie -qui disparaîtrait de l'enseignement obligatoire en Terminale- et en fin de Seconde pour les mathématiques n'est assortie d'aucune réflexion sur les contenus. Elle ne vise finalement qu'à tenter de gérer les flux pour « rééquilibrer » les séries tout en spécialisant (enfermant ?) les élèves de Terminales sur le modèle de l'enseignement supérieur. **Dans le même temps, les conséquences sur l'attribution des heures de première chaire, en application de la notion de classes parallèles, seront lourdes pour les enseignants des disciplines du « tronc commun » de Première !**

Cette **dénaturation des disciplines** est aussi présente dans les intitulés des enseignements d'exploration (littérature et monde contemporain, méthodes et pratiques scientifiques) qui font planer le doute sur une possible déconnexion, **déjà présente au collège** dans les nouveaux programmes, de l'apprentissage de la langue avec la littérature, ou de la démarche scientifique du cours de SVT ou de physique-chimie. On retrouve cet éclatement dans l'enseignement des LV réduites à l'outil de communication pour tous, l'approche culturelle et civilisationnelle étant réservée aux élèves de la série L.

Les SES, de leur côté, paieront aussi dans deux autres domaines :

- du point de vue des pratiques pédagogiques qui sont celles de la discipline, à savoir des méthodes actives nécessitant des travaux en petits groupes, l'utilisation des TICE, la recherche documentaire... l'horaire de Seconde notamment, ne permettant plus la mise en place d'apprentissages qui vont bien au-delà de quelques points de contenu et qui sont indispensables pour les choix d'orientation ;
- leur mise en concurrence en Seconde avec une option d'économie appliquée et gestion dont le caractère technologique n'est pas affirmé, offre de l'économie « à tout le monde » mais pas de la sociologie. L'éclatement de la discipline entre économie approfondie et science sociale en spécialité de Terminale vise, pour des raisons idéologiques, à remettre en cause l'identité de la discipline et leur les élèves.

Et tout cela s'accompagne d'un lourd silence sur les effectifs des classes.

AGRÉGÉS :

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES LE MARDI 15 DÉCEMBRE RENOUVELLEMENT DE LA CAPA DES AGRÉGÉS

VOTE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE 9h à 17h

VOTE PAR CORRESPONDANCE PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT AVANT LE 15 DÉCEMBRE

Prenez dès à présent vos dispositions si vous souhaitez ou devez voter par correspondance

VOTEZ POUR LA LISTE FSU : SNES - SNEP - SNESUP